



Élu·es étudiant·es

École Normale Supérieure de Lyon

15 parvis René Descartes, BP 7000

69342 Lyon Cedex 07

elus.etudiants@ens-lyon.fr

# Conseil d'administration du 19 décembre 2018

## Compte-rendu des élues étudiantes

### Présent·es

- Présidence : Jean-François Pinton
- Membres élu·es :
  - Professeurs et assimilés : Pierre Borgnat, Romain Descendre
  - Autres personnels d'enseignement et de recherche : Claude Danthony, Nicolas Garnier, Igor Moullier
  - BIATOSS : Benoît Capitaine
  - **Élu·es étudiant·es : Léna Pamboutzoglou, Aurore Flamion**
  - *Procurations : Eric Dayre (procuration à Claude Danthony), Jan Traas (procuration à Pierre Borgnat), Gilles Rautureau (procuration à Nicolas Garnier), Camille Borne (procuration à Benoît Capitaine ?).*
- Membres nommé·es :
  - Membres représentant les institutions partenaires : Dominique Charpin (en visioconférence), Frédéric Faure, Marc Mézard (en visioconférence à Paris)
  - Membres désignés en qualité de personnalités qualifiées : Chantal Chambellan Le Levier (en visioconférence, à Paris), Anne-Christine Champion, Isabelle Dubois-Brugger
  - Membres représentant les collectivités territoriales : Jean Paul Bret (présent puis procuration à Jean-François Pinton)
  - *Procurations : Jacques Chiffolleau (procuration à Chantal Chambellan Le Levier), Marie-José Quentin-Millet (procuration à Frédéric Faure), Yannick Neuder (procuration à Frédéric Faure), Anne-Isabelle Etienvre (procuration à Dominique Charpin), Florence Clément (procuration à Chantal Chambellan Le Levier, en visioconférence à Paris), Jean Paul Bret (présent puis procuration à Jean-François Pinton).*

### Rappel de la situation

Le CA convoqué initialement pour le 17 décembre sur le site de Monod a été délocalisé au rectorat par annonce de mail le 14 janvier, soit du vendredi au lundi ; une interruption du CA par des person-

nel·les était, semble-t-il, crainte par la présidence. Après s'être rendu·es sur place, au rectorat, à l'heure du CA, les élu·es ont unanimement décidé de ne pas siéger, les conditions n'étant pas propices : délocalisation sans motif, opacité ou absence de documents préparatoires nécessaires aux administrateur·ices et pourtant demandés, refus de soumettre au vote des propositions émanant des élu·es...

Le quorum n'étant pas atteint, le CA a été annulé. Dans la journée du 17 décembre, la présidence a annoncé que le CA serait reporté début janvier ; elle revient sur sa décision le lendemain, et convoque le CA pour le 19 décembre, soit 48 h après le jour initial du CA. Le CA n'étant plus soumis à un quorum, les élu·es décident de s'y rendre.

## 1 Accord de consortium IDEX

Plusieurs remarques sont émises par Claude Danthony, qui s'étonne notamment que l'accord ne soit pas passé dans les différents conseils techniques ; le document, de plus, n'est selon lui pas conforme au document initial, en ce qu'il entérine une Université-cible à 5, c'est-à-dire sans Lyon 2 ; il aurait, par ailleurs, dû être signé au plus tard en mars 2018. Il s'étonne également que soit mentionnée la possibilité de l'exclusion d'un membre du projet ; Jean-François Pinton lui répond que cette procédure d'exclusion est prévue dans tous les consortiums. Claude Danthony fait enfin remarquer que le document est lacunaire, ce qui engage le vote des administrateur·ices.

L'accord de consortium est soumis au vote ; Claude Danthony demande un vote à bulletin secret. Les administrateur·ices en visioconférence demandent à ce que les résultats ne soient pas donnés par lieu, mais qu'ils soient donnés pour les deux villes cumulées, de façon à garantir le secret des différents votes. Les résultats de Paris sont donc envoyés par sms au Président. La DAJI est en charge du dépouillement, Claude Danthony se propose pour vérifier le décompte.

**L'accord de consortium est adopté à 16 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.**

## 2 Désignations des représentants au musée des Confluences

Il est proposé de désigner :

- M. Yanick Ricard et Mme Sylvie Martin en tant que représentant·es de l'ENS de Lyon au sein du conseil d'administration du Musée des confluences ;
- Mme Camille Pisani, M. Bruno Maquart, M. Hubert Guimet, M. Hervé Laurent et M. Yannick Lintz en tant que personnes qualifiées, conjointement avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon, pour une durée de 3 ans renouvelable, au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences.

**La première proposition est soumise au vote ; elle est adoptée à 21 voix contre, aucune voix contre et 4 abstentions. La seconde proposition est soumise au vote ; elle est adoptée à 29 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions.**

*Après ces deux points, qui selon le président justifient que le CA se soit tenu si tôt, le président propose aux administrateur-ices de quitter la salle, et de convoquer un CA ultérieurement si les élu-es le jugent nécessaire.*

*La séance se poursuit, après des remontrances de la présidence relative au refus des élu-es de siéger deux jours plus tôt : M. le Président se déclare également pour le dialogue social, qui nécessite pour lui la présence de toutes les parties ; il condamne ce qu'il qualifie de politique de la chaise vide, beaucoup trop fréquente selon lui à l'ENS. Il affirme que si les élu-es avaient pris la peine de lui adresser leurs questions, il y aurait répondu ; les élu-es étudiant-es se posent néanmoins la question d'une telle réponse, étant donné l'échec des tentatives précédentes (en particulier pour ce CA : la demande d'informations claires concernant la campagne d'emplois, ou la motion demandée par les élu-es relative à Bienvenue en France).*

*Claude Danthony fait quant à lui remarquer que la salle n'est absolument pas adaptée aux CA : outre le fait que la visioconférence n'ait pas été évoquée dans la convocation, n'en laissant pas la possibilité aux élu-es, cette disposition ne permet pas à l'intégralité des administrateur-ices de travailler ensemble : seuls les membres nommés sont filmés à Lyon. Non filmé-es pour Paris, les personnes élues doivent également se contorsionner pour voir les membres filmés à Paris. Le Président reconnaît que cette configuration n'est pas optimale, sans pouvoir toutefois proposer de solution.*

*La séance se poursuit.*

### 3 Budget initial 2019

Le Président rappelle qu'en l'état actuel, le budget ne peut qu'être provisoire : trop d'informations sont lacunaires, ne dépendant pas de l'ENS, mais engageant fondamentalement ses dépenses.

Claude Danthony souhaite revenir sur l'évolution de la masse salariale, évoquée dans le document transmis aux administrateur-ices ; il souhaiterait connaître ses modalités de calcul, et notamment savoir ce à quoi cela correspond en termes de postes. M le Président lui répond que l'ENS « ne compte pas l'École en poste, mais en masse salariale, c'est-à-dire en euros ». Selon lui, le budget présenté au vote ne passe qu'à peine plus d'une année, et est le fruit d'un certain nombre de compromis ; pour lui, les besoins de la campagne d'emplois ont déjà été « étudiés et débattus ». Obtenir des tableaux recensant les différents départs et offrant une vue globale des départs/arrivés aurait pour conséquence la « pérennisation des choses »... la pire des choses ?

Il rappelle par ailleurs que l'ENS n'a pas la main sur les recrutements : elle n'a actuellement aucune idée du montant que vont lui coûter les nouveaux postes, ce qui change grandement selon que la personne travaille déjà à l'ENS, et soit promue, ou qu'elle arrive à l'ENS.

**Le budget initial est soumis au vote ; il est approuvé à l'unanimité.**

### 4 Délégation de compétence fongibilité asymétrique

**L'utilisation de la fongibilité asymétrique est soumise au vote ; elle est adoptée à 21 voix pour et 4 abstentions.**

*M. Bret, représentant de la métropole, quitte la séance.*

## 5 Marché de prestation de sécurité incendie et de sûreté gardiennage

Claude Danthony demande des précisions sur « la résiliation du précédent marché de gardiennage avec Prosecur via l'UGAP, qui n'a pas donné satisfaction » (selon le document qui nous a été fourni).

La non-satisfaction du précédent contrat s'explique par un certain nombre de manquements de la part du prestataire : un certain nombre d'heures n'ont pas été faites, les prestataires étant sursollicités par d'autres marchés ; les services devant pourtant être effectués l'ont été par les titulaires de l'ENS, ce qui ne peut constituer un fonctionnement pérenne.

*WW part et donne procuration à XX*

L'autorisation au président à pouvoir signer l'acte d'engagement d'un marché public est soumise au vote ; elle représente un montant de 817 161,72 € HT par an, soit 3 268 646,88 € HT sur 4 ans soit la durée globale du marché, concernant les prestations forfaitaires pour l'ensemble de l'ENS de Lyon. **L'autorisation est acceptée à l'unanimité.**

## 6 Campagne d'emploi 2019

Sans avoir répondu favorablement à la demande des élu·es — disposer d'un état des lieux clair des entrées et sorties en matière d'emplois —, le Président estime que compte tenu des départs, ces derniers sont compensés par les recrutements. Pierre Borgnat considère quant à lui que cette campagne d'emplois est « très positive » si on la compare à d'autres universités — mais l'ENS n'est pas une université... —, notamment par la création ou la pérennisation de postes.

Plusieurs choses étonnent :

- Le renforcement de l'économie à l'ENS, traduite ici par le recrutement d'un MCF en économie ; la présidence considère qu'effectivement, « cela ne date pas d'aujourd'hui ». Cette discipline connaît un intérêt croissant pour l'ENS, qui se traduit également par l'augmentation du nombre de places au concours. Léna Pamboutzoglou fait cependant remarquer que c'est le nombre global de places BL qui a augmenté, concernant également la sociologie, et non seulement l'économie.
- Romain Descendre déplore l'absence de dialogue, ou d'entretien, au sujet de la campagne d'emplois, avec les directeur·ices d'unité et de département, ce à quoi la vice-présidence étude répond qu'effectivement, les « dialogues de gestion se situaient à un autre niveau ».
- Romain Descendre demande des éléments d'explication concernant le poste de PU ouvert en géographie. Jean-François Pinton lui répond que le département « manque un peu d'animation ».
- Aurore Flamion évoque le sort très préoccupant de la situation en arts, et particulièrement en musicologie et histoire de l'art. Le seul titulaire de musicologie, qui a été démissionné par l'ENS au printemps 2018 afin, officiellement, de prendre un nouveau titulaire, ne se voit pas

remplacé : ne figure aucun poste de titulaire dans la campagne d'emplois soumise au vote. *Voir les documents en annexe (état des lieux de la situation et texte de l'intervention d'A. Flamion).*

Jean-François Pinton lui répond que les choses sont particulièrement longues à mettre en place, qu'elles nécessitent une réelle discussion, et regrette le ton extrêmement assertif d'Aurore Flamion. Il propose de créer un groupe de travail ; il affirme que, quand bien même un poste aurait été proposé en musicologie, cela n'aurait pas réglé le problème de formation, et que cette discipline n'est pas la seule à ne pas connaître de réponse satisfaisante pour ses demandes de titulaire ; Aurore Flamion lui répond que la situation est d'autant plus dramatique quand il y a départ du seul titulaire, ce qui entérine la disparition de la section.

**La campagne d'emplois est soumise au vote. La campagne d'emploi est acceptée à 18 voix pour, 6 voix contre et une abstention.**

## 7 Présidence 2019 de l'ENS de Lyon

Il s'agit d'émettre un avis sur le profil de poste et de désigner les deux participant à l'examen de candidature.

Est soumis au vote le profil de candidat suivant : « personnalité de renommée internationale ayant une compétence scientifique dans les domaines d'activité de l'école, à savoir : les sciences et les humanités. Une expérience dans la conduite de grands projets structurants et dans le management d'établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche sera privilégiée, avec l'objectif notamment de consolider la position centrale de l'école au sein du site lyonnais et de l'IDEX ».

Claude Danthony souligne que le fait que l'expérience soit privilégiée pose un problème. Un autre point pose problème selon lui, à savoir que mettre dans le profil de poste un engagement dans l'IDEX tel qu'il est actuellement c'est présupposer ce qu'il se passera vis-à-vis de l'IDEX. Il est proposé de changer les termes du profil, de telle sorte que l'expérience soit « appréciée » plutôt que « privilégiée » et que le profil se recentre sur l'ENS.

**Le profil de poste est soumis au vote avec les deux changements. Le profil de poste est approuvé à l'unanimité.**

**Il est demandé aux administrateur·ices de désigner les deux personnes participant à l'examen de candidatures ; Chantal Chambellan Le Levier et Romain Descendre sont désigné·es.**

Jean-François Pinton déclare qu'il pense à l'heure actuelle se représenter à la présidence de l'ENS, mais que cette possibilité est susceptible d'évoluer.

## 8 Suivi du portail master

Les chiffres présentés sont les souhaits de l'ENS ; Jean-François Pinton précise que lorsque les dossiers le nécessitent, l'ENS peut dépasser ces plafonds, et inscrire des étudiant·es en plus.

**Le suivi du portail master est adopté.**

## 9 Cotisations et subventions

Claude Danthony rappelle son opposition à la cotisation donnée à l'Université de Lyon :

- Les cotisations 2014 et 2015 ayant été annulées par le Tribunal administratif, elles n'ont pas de base légale. Le RI de l'UDL a lui aussi été annulé ; il n'y a donc aucune base légale.
- Par ailleurs, l'ENS est dans le cadre d'une COMUE ; son principe étant que la COMUE signe le contrat avec l'État, un certain nombre de compétences lui sont déléguées par l'ENS (entre autres). L'UDL est financée par l'État pour ce qui lui a été transféré ; les universités/écoles sont financées pour ce qu'elles n'ont pas transféré à l'UDL. Il n'y a donc pas sens de rajouter des mouvements financiers entre UDL et ENS, dans une perspective, où, par ailleurs, les finances de l'ENS ne sont pas au meilleur point.

**Les cotisations sont adoptées à la majorité, avec 4 voix contre, 2 abstentions.**

## 10 Sortie d'inventaire

**Les sorties d'inventaire sont adoptées à l'unanimité.**

*Les divers points n'ayant pas été traités — parmi lesquels Bienvenue en France, le Règlement intérieur — le seront lors du CA exceptionnel convoqué à cet effet, en janvier.*



## Annexe 1 : intervention d'Aurore Flamion sur la situation du département des Arts

### Retour sur la situation en arts, et plus spécifiquement en musicologie et histoire de l'art.

Je souhaiterais revenir sur la situation extrêmement préoccupante de la section des arts — anciennement département des arts —, regroupant études théâtrales, histoire de l'art, musicologie et cinéma, regroupant actuellement 63 étudiant-es, pris en charge par 3 titulaires. Sans initier de luttes intestines nauséabondes, je crois que ce ratio en matière d'encadrement en dit long quant à la considération de l'ENS pour ces disciplines : nous sommes bien loin du ratio tant affiché lors des réunions de rentrée (1 enseignant-e pour 3 élèves, si mes souvenirs sont bons).

En 2016, 2 élèves ont intégré l'ENS sur concours en musicologie, et 4 en histoire de l'art, constituant un afflux inédit en la matière. Jusqu'à présent, les arrivées se faisaient au compte-goutte ; un/une élève tous les 3 ans en moyenne, dans chacune des deux disciplines, pour les 10 dernières années. Les normalien-nes en question suivaient les cours de master dans une université du site lyonnais-stéphanois : L2 ou Saint-Étienne ; les musicologues avaient une formation agrégation à l'ENS, assurée par un titulaire, qui était assisté d'une ATER ; la formation était ouverte aux agrégatif-ves extérieur-es, amenant à constituer des promos de 5-6 agrégatif-ves (ce qui peut correspondre aujourd'hui à certaines agrégations des sciences économiques et sociales ou de langues).

Cette recrudescence de 2016 s'est poursuivie en 2017 (3 musicologues, une historienne de l'art), ainsi qu'en 2018 (une musicologue, 2 historiennes de l'art) : il n'y a jamais eu autant d'entrées en musicologie et en histoire de l'art que ces trois dernières années.

Qu'en était-il de l'accueil pédagogique de ces élèves ?

En 2016, il n'y avait pas de formation dispensée en musicologie à l'ENS ; pas davantage en histoire de l'art. Les deux enseignants titulaires étaient en détachement ; la vice-présidence étude répondait invariablement qu'il n'était pas de son ressort de suppléer à cette formation inexistante, puisque le détachement des deux enseignants en question bloquait toute manœuvre en la manière ; bien sûr, une fois ces détachements terminés, la situation ne pourrait que revenir à la normale, avec une formation décente, ce que souhaitait ardemment l'ENS. En attendant, le recrutement d'un ATER en musicologie permettrait de sauver les meubles, tandis qu'en histoire de l'art, les élèves étaient envoyées à Paris ; celles ayant pu suivre les cours de ulm sont confrontées, au quotidien, à leur vide administratif : aucune carte de bibliothèque ou de carte d'élève par exemple.

Je vais à présent me concentrer sur le cas de la musicologie, qui incarne particulièrement la situation préoccupante de ces deux disciplines.

Printemps 2018 : l'ENS ne reconduit pas le détachement du titulaire de musicologie, mettant l'enseignant au pied du mur : revenir pour proposer une réelle formation, ou partir. Lecture d'un extrait de la lettre lui ayant été envoyée par Monsieur le Président de l'ENS de Lyon, le 5 mars 2018, dans laquelle ce dernier reconnaît l'impossibilité de continuer à former les étudiant-es en musicologie à l'aide de contractuels ou en les inscrivant dans d'autres établissements, et la présence indispensable d'un enseignant-chercheur titulaire en musique et musicologie.



L'enseignant a démissionné ; la section des arts et le département des lettres et arts ont demandé à ce qu'il soit remplacé — je parle de remplacement, et non de masse salariale, puisque derrière des chiffres, ce sont de réelles personnes qui sont confrontées à une situation inadmissible et ubuesque depuis plusieurs années. Le département des lettres et arts a fait plusieurs demandes de titulaires ; sur ces postes, 2 se sont vu accorder une réponse favorable ; inutile de vous préciser que la musicologie n'est pas concernée. Un ATER sera bien entendu prévu : pas celui présent à l'ENS depuis deux ans, dont le contrat ne peut plus être renouvelé, mais bien une personne complètement nouvelle à l'ENS, véritable pansement sur une jambe de bois, dont on espère que la gangrène en viendra finalement à bout naturellement.

L'ENS s'oriente donc résolument, sans aucun état d'âme -à aucun moment les élèves n'ont été informés de cette absence de perspective — vers la suppression pure et simple de la discipline musique et musicologie. Malgré tous les effets d'affichage — discours de rentrée faisant intervenir un ancien élève musicologue, discours bienveillants célébrant les liens noués entre le CNSMDL et l'ENS dans le cadre du CHELS, par exemple —, l'ENS de Lyon évacue complètement toutes les promesses faites aux élèves de musicologie : ni master, ni formation agrégation, ni titulaire, entérinant le bricolage administratif et pédagogique qu'expérimentent ces élèves depuis 3 ans.

### **Formations universitaires en art dans le monde VS classement de Shanghai.**

D'aucuns diront que la politique générale de l'établissement, et la politique en matière d'excellence — celle de l'idex ? — dans laquelle elle s'inscrirait justifient cette relégation des arts en périphérie des disciplines excellentes ; pourquoi placer des ressources humaines et financières dans des sections ne produisant pas de recherche dite excellente ? Ne s'inscrivant pas spontanément dans les trois objectifs de H2020, mais proposant un intérêt heuristique dont on s'étonne encore qu'il doive être défendu ?

Quand bien même on apporterait du crédit aux classements internationaux comparant des fruits et des légumes, ne valoriser que les disciplines dites excellentes — bien souvent davantage situées à Monod qu'à Descartes —, c'est se fourvoyer quant à l'importance réelle de ces disciplines dans l'élaboration de ces classements. Rivalise-t-on avec Cambridge, dont la formation en art et humanités n'est plus à présenter, et dont le Centre de Recherche dans les arts, les sciences sociales et les humanités constitue un poids lourd de la recherche internationale en la matière ? Rivalise-t-on avec Harvard, dont l'équipe enseignante en musicologie est composée de 28 personnes ? Rivalise-t-on avec Stanford, qui mobilise plus de 80 intervenant-es (enseignants chercheurs, chercheurs, lecteurs, artistes) dans sa formation en musicologie ? L'écosystème lyonnais-stéphanois, particulièrement riche en acteurs culturels -CNSM de Lyon, Opéra de Lyon, Maison de la Danse, Musée de Beaux-Arts, structures théâtrales présente, à l'état de germe, une formation pluridisciplinaire unique dans le paysage académique national. Cette formation pluridisciplinaire propose des interactions inédites entre quatre disciplines prépondérantes dans la recherche en arts : cinéma, études théâtrales, musicologie, histoire de l'art. Quel message envoie-t-on, en amputant la section de arts de deux de ses disciplines ?

C'est faire preuve d'un mépris inadmissible pour des étudiant-es, entré-es sur concours et à qui aucune formation décente n'a été proposée à ce jour — je pourrai dire « aucune formation » tout court — et pour une équipe pédagogique essayant les plâtres de cette scolarité en dents de scie bien malgré elle. Est-il réellement possible de demander à un ATER d'assumer l'entièreté d'une charge devant être confiée à un titulaire ?



En dehors de tout bricolage, l'alternative semble claire : que l'ENS assume l'inexistence de deux de ses formations artistiques en fermant ces concours, ou qu'elle prenne ses responsabilités. Je me permets en ce sens de reprendre les termes figurant en bas de la page 2 du document nous ayant été transmis pour le CA : « **Par ailleurs, l'ENS de Lyon, dans le cadre de la réflexion sur sa stratégie et son développement, se réserve la possibilité d'un recrutement PR au fil de l'eau suivant les projets ou opportunités** ». Pouvez-vous nous dire, M. le Président, ce qu'il faut faire pour que la musicologie fasse partie de la stratégie et du développement de l'ENS, si la démission du seul titulaire de la formation ne suffit pas à ce que ce poste soit mis au concours, malgré – et je cite vos propos- la « présence indispensable d'un enseignant-chercheur titulaire en musique et musicologie » ? Pouvez-vous nous dire, M. le Président, ce qu'il faut faire pour que la musicologie fasse partie de la stratégie et du développement de l'ENS, si un nombre record de normalien·nes élèves dans cette discipline ne suffit pas ? »

## Annexe 2 : situation en musicologie au cours des dernières années

Années	Arrivées en musico. sur concours	Élèves en musico., entrés sur concours les années précédentes	Auditeurs	Total	Enseignant(s)
2006	1	2	3 (agrégation)	6	1 titulaire
2007	1	3	6	10	1 titulaire + 1 ATER
2008	1	3	2	6	1 titulaire + 1 ATER
2009	0	3	4	7	1 titulaire
2010	0	2 ?	0	2 ?	1 titulaire
2011	1 <sup>1</sup>	1	4 (1 master, 2 agreg)	5 ?	1 titulaire + 1 ATER
2012	0	1	1 ?	2 ?	1 titulaire
2013	1	0	<i>Non ouvert</i>	2	Titulaire en détachement.
2014	0	1	<i>Non ouvert</i>	1	Titulaire en détachement.
2015	0	1	<i>Non ouvert</i>	1	Titulaire en détachement.
2016	2	1	<i>Non ouvert</i>	3	Titulaire en détachement. <b>Aucune formation dispensée à l'ENS.</b>
2017	3	3	<i>Non ouvert</i>	6	Titulaire en détachement. 1 ATER (2 h/semaine pour les musicologues)
2018	1	3 <sup>2</sup>	<i>Non ouvert</i>	4 (6 - 2)	Démission du titulaire. Officiellement, « pour prendre un autre titulaire » 1 ATER (2 h/semaine pour les musicologues)
2019	?	4	<i>Non ouvert</i>	Min. 4	Suppression du poste de titulaire. 1 ATER
2020	?	4 min	?	Min.4	Pas de titulaire ?

1 Puis changement de section.

2 Deux élèves ayant intégré l'année précédente ont préféré changer de formation, devant l'absence de formation à l'ENS